

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 1785)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL113

présenté par
Mme Avia, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 4, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre III

« Rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel dans la lutte contre les contenus haineux en ligne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le prolongement de précédents amendements qui proposaient de réorganiser la proposition de loi en cinq chapitres, le présent amendement insère un troisième chapitre consacré au rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel dans la lutte contre la haine en ligne.